

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE154102007

Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie. Dépense totale de 11 822 395,46 \$, taxes incluses (contrat - secteur Centre: 11 562 395,46 \$ + incidences: 260 000 \$) - Appel d'offres public 329402 - 2 soumissionnaires.

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 24 mars 2016

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 24 mars 2016

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE154102007, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Aquarehab (Canada) inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie. Dépense totale de 11 822 395,46 \$, taxes incluses (contrat - secteur Centre: 11 562 395,46 \$ + incidences: 260 000 \$) - Appel d'offres public 329402 - 2 soumissionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE SMCE154102007

Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie. Dépense totale de 11 822 395,46 \$, taxes incluses (contrat - secteur Centre: 11 562 395,46 \$ + incidences: 260 000 \$) - Appel d'offres public 329402 - 2 soumissionnaires.

À sa séance du 2 mars 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1154102007. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 9 mars 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE154102007 qui lui avait été confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) ont répondu aux questions des membres de la Commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

La technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- une réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
- la rapidité dans la réalisation des travaux;
- une réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
- la rapidité de la remise en état des lieux;
- une réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
- le maintien de la circulation durant les travaux.

La longueur totale des conduites d'aqueduc à réhabiliter par chemisage structural pour les quatre secteurs prévus en 2016 est de 20,6 km, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,6 % pour l'ensemble du réseau de la Ville de Montréal. Le présent contrat (secteur Centre) prévoit 7,6 km et regroupe les arrondissements suivants : Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Verdun et Ville-Marie.

De plus, dans le cadre de ces travaux, le remplacement d'environ 190 entrées de service en plomb est prévu.

Afin de s'assurer que l'adjudicataire possède l'expertise et les ressources nécessaires pour réaliser les travaux conformément au devis, des clauses de conformité sur l'expérience et les qualifications du soumissionnaire, sur les équipements, sur les produits de chemisage, sur la planification et la gestion des travaux, sont insérées aux documents d'appel d'offres.

Initialement, l'appel d'offres a été publié du 14 décembre 2015 au 20 janvier 2016, et la date d'ouverture a été reportée au 27 janvier 2016, à la suite de l'émission de l'addenda no. 2. La soumission est valide jusqu'au 26 mai 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique SÉAO. La durée de publication a été de quarante-trois jours.

Trois addendas ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- addenda n° 1 publié le 6 janvier 2016 - ajout d'un plan manquant dont les quantités étaient déjà incluses au bordereau;
- addenda n° 2 publié le 14 janvier 2016 - modifications au cahier des charges pour ajouter les articles sur l'évaluation de l'adjudicataire et la grille des critères pour l'évaluation, et report de la date d'ouverture de la soumission;
- addenda n° 3 publié le 19 janvier 2016 - modifications pour clarifier un article sur les branchements d'eau dans le devis technique égout et aqueduc et pour préciser certaines exigences particulières dans le devis de circulation.

Ces modifications ne présentaient aucun impact significatif sur le coût des travaux.

Sur six preneurs de cahier des charges, deux firmes ont déposé une soumission. En ce qui concerne les motifs de désistement, deux firmes sont connues comme sous-traitantes et les deux autres firmes n'ont pas motivé leur désistement.

Il y a un écart de prix de 6,5 % favorable à la Ville entre l'estimation et le prix soumis par l'adjudicataire. Il y a un écart de prix de 15,8 % entre les deux soumissionnaires.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Ils ont invité le Service à inclure au dossier décisionnel le tableau présenté à la Commission montrant le coût au mètre linéaire pour la réhabilitation des conduites secondaires d'eau potable. Bien que certains facteurs, comme le remplacement des entrées en plomb, aient un impact sur la fluctuation des coûts, les membres ont jugé que cette information était fort pertinente.

Les membres ont aussi noté que les clauses relatives au programme d'évaluation des fournisseurs ont été ajoutées en addenda au cahier des charges. Il y a lieu de se réjouir de cet ajout, mais, compte tenu que ce programme a été adopté depuis plusieurs mois, il conviendrait de l'inclure systématiquement dans les documents d'appels d'offres.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE154102007 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.